



APTITUDES A LA CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION (ACEM)

PROGRAMME

Séquence 1 : Partie théorique

- La réglementation :
 - Le code du travail et la réglementation spécifique (décrets...);
 - Le document unique de votre établissement.
- La responsabilité civile et pénale.
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles (de votre établissement).
- Les acteurs de la sécurité (inspection du travail, médecine du travail, CHSCT...).
- Les caractéristiques et l'utilisation des engins de manutention de votre établissement :
 - Les différents organes, le poste de conduite et les vérifications.
- L'autorisation de conduite et recommandation R389.
- Les règles de conduite dans votre établissement.
- Les règles de stockage dans votre établissement.
- La signalisation : emballages, produits dangereux et circulation.

Séquence 2 : Mise en pratique

- Les vérifications générales ;
- La plaque de charge ;
- Les vérifications et opérations nécessaires pour la prise et la fin de poste ;
- L'évolution en zone dégagée, en marche avant et marche arrière ;
- La circulation en charge et à vide ;
- L'évolution en zone balisée, en marche avant et en marche arrière ;
- La manutention des marchandises, prise et dépose des différentes charges, constitution des charges, les plates-formes, plateau, palette... ;
- Stockage en pile et en rack selon la catégorie d'engin.

Evaluation ACEM

- **Évaluation pratique** : évaluation des compétences pratiques et synthèse (points forts et points à améliorer).
- **Évaluation théorique** : Quiz individuel et correction détaillée (Rappels réglementaires, les engins de manutention, les règles de conduite et d'utilisation, et les consignes spécifiques de votre établissement).
- **Travail pratique des axes de progrès** : Les stagiaires travaillent de manière individuelle, en réel sur le terrain, sur les points à améliorer qui ont été identifiés par le formateur lors de la séquence 1.
- **Test final** : Mise en situation ACEM (vérifications générales, plaque de charge, prise et la fin de poste, évolution en zone dégagée, circulation en charge et à vide, évolution en zone balisée, manutention des marchandises, constitution des charges, stockage en pile et en rack... (fonction du type d'engin de manutention).

OBJECTIFS

- Acquérir la maîtrise des engins de manutention, des règles de sécurité et d'organisation de l'établissement ;
- Connaître l'ensemble des procédures et des règles de sécurité spécifiques à votre établissement.

L'ACEM est un référentiel CERFOS basé sur les recommandations R389 et qui prend également en compte les règles de sécurité organisationnelles, techniques et humaines spécifiques de votre établissement et votre démarche prévention.

PUBLIC

- Cette formation s'adresse aux conducteurs d'engins de chantier débutants ou expérimentés (recyclage).

DURÉE ET LIEU

- Durée de la formation à définir selon le nombre de catégorie(s) visée(s) et le type de formation (initiale ou recyclage).

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques : présentation PowerPoint, flyer.
- Mise en pratique par les stagiaires.
- Échanges, questions-réponses.
- Tests théoriques et pratiques.
- Des documents sur les thématiques de la formation pourront être remis aux stagiaires.
- A l'issue de la formation, le formateur remet un avis pour la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

A PROPOS DU CERFOS